

POINT DE VUE |

Capital virtuel, mensonges solennels et contrôles détaillants



La rémunération du capital d'Elia est une illustration intéressante des surcoûts anormaux que supportent les consommateurs d'électricité en Belgique, souligne **Eric De Keuleneer** (*).

LES PRODUCTEURS d'électricité belge (Electrabel (90% du total) et SPB) ont apporté leur activité de transport électrique (haute tension) à Elia en 2001. Cette activité s'appuie sur une infrastructure pouvant difficilement fonctionner en concurrence, il s'agit donc d'un «monopole naturel», dont les tarifs étaient contrôlés par le Comité de contrôle depuis les années 1950 jusqu'en 2003 et par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) depuis lors. Il s'agissait d'un système

de contrôle ont toujours affirmé que si d'aventure l'amortissement était trop rapide, les consommateurs en profiteraient «plus tard», les prix de revient diminuant lorsque l'amortissement est terminé.

La création d'Elia s'inscrivait dans une parfaite continuité de fonctionnement et de contrôle, et dans la continuité de conventions. Electrabel s'engageait à gérer le système dans l'intérêt général. En 2001, pourtant, Electrabel a voulu apporter les actifs transport sur-amortis à Elia non pas à leur valeur comptable (1,6 milliard) mais à leur valeur «de reconstruction», soit 3,3 milliards d'euros, et disposa à cet effet du soutien de divers responsables privés et publics.

Le consommateur risquait donc de payer deux fois. Grâce à la résistance d'un seul membre du Comité de contrôle (la FGTB), un compromis fut décidé. Le montant de la réévaluation ne pourrait être amorti une deuxième fois au détriment du consommateur via une répercussion dans les tarifs, mais la valeur «de reconstruction» de 3,3 milliards serait bien le montant sur lequel porterait la base conventionnelle des immobilisations, en anglais Regulated Asset Base ou RAB, c'est-à-dire le montant conventionnel sur lequel on calcule maintenant la rémunération du capital incluse dans les tarifs (une dette d'environ 500 millions d'euros relative aux

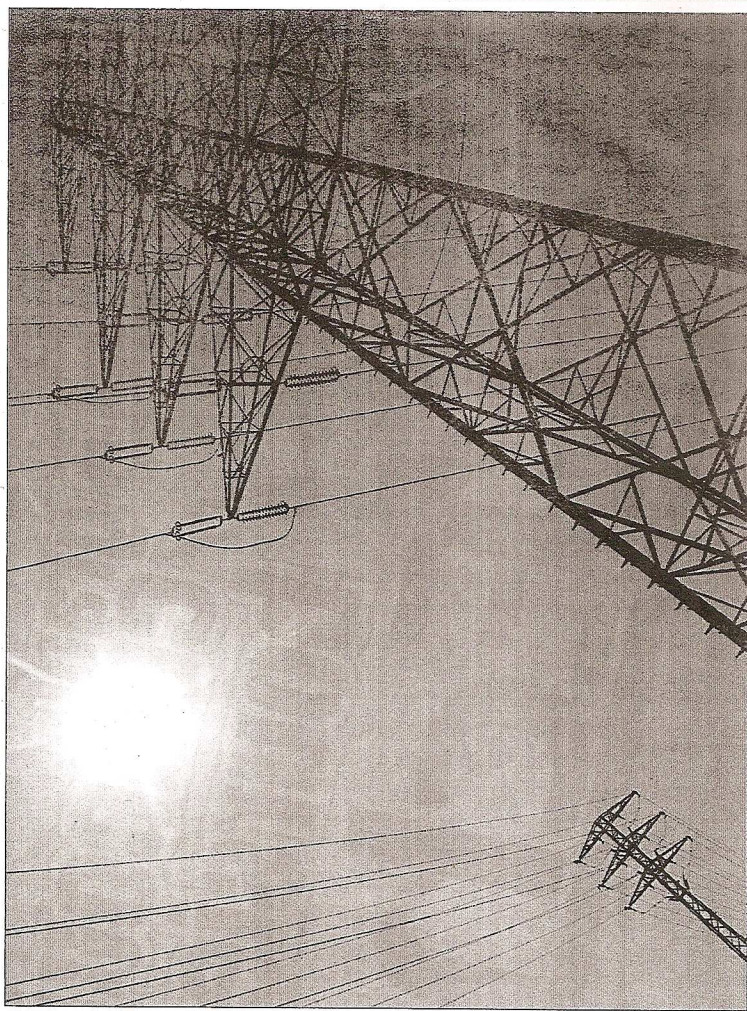
Electrabel et le Comité de contrôle ont toujours affirmé que si d'aventure l'amortissement était trop rapide, les consommateurs en profiteraient «plus tard».

On toujours prétendu que la politique d'amortissement était normale, alors que diverses voix affirmèrent que, ce matériel (lignes, pylônes, stations) subissant peu d'usure, des amortissements en 10 ans étaient trop rapides, accroissant anormalement les coûts supportés par les consommateurs. Electrabel y trouvait un moyen d'accroître ses cash-flows et de réduire ses prix de revient futurs, mais prétendait «gérer prudemment le système». Electrabel et le Comité

pensions sous-financées est mise à charge d'Elia mais pas déduite de la RAB.

Cette réévaluation de 1,7 milliard, qui en termes comptables s'appelle aussi un «goodwill», devrait maintenant être progressivement amortie en fonction du vieillissement du matériel. Un rythme basé sur une extinction en 10 ans serait logique, cohérente avec le passé. Mais comme l'amortissement de ce goodwill ne peut maintenant être répercuté dans les tarifs, il ne peut que réduire les bénéfices d'Elia, et la RAB. Elia aujourd'hui semble considérer que ce goodwill ne doit être amorti que très lentement, parce que le matériel en question vieillit très lentement. Ceci signifie qu'Electrabel a trompé les consommateurs durant de nombreuses années quant au rythme réel de vieillissement et d'amortissement de ce matériel et, donc, que la réévaluation de la RAB en 2001 était abusive. La cohérence avec les années 1990 exigeait au moins que la RAB soit réduite de 200 millions par an; on en est loin. Cette réduction semble être de l'ordre de quelques dizaines de millions de mensonges passés. (Les tarifs étant liés au goodwill et le goodwill aux tarifs, un raisonnement circulaire pourrait figer ce goodwill si le régulateur n'est pas vigilant.) Ces mensonges ont été rémunérés par une plus-value importante, contrairement aux conventions et engagements d'Electrabel. Contraire à l'éthique que aussi bien sûr, mais certains diront peut-être que l'éthique n'importe que si elle est rentable... On ne peut reprocher à Elia d'argumenter que son matériel a une durée de vie longue, même si cela contredit ce qu'en disaient

(Photo Bloomberg)



Lignes, pylônes et stations subissant peu d'usure, des amortissements en 10 ans étaient trop rapides, accroissant anormalement les coûts supportés par les consommateurs.

Electrabel il y a encore quelques années. Elia est même plutôt victime de ce goodwill, qui pèsera tôt ou tard sur ses comptes. Seuls ses actionnaires d'avant 2001 ont bénéficié. On peut certainement le reprocher à Electrabel et se demander comment on en est arrivé là, car rien ne prédisait Electrabel à manquer à ses engagements formels de gérer le système au moindre coût et dans l'intérêt général. La raison vient probablement de diverses causes: le pouvoir dominant de la société et sa capacité à manipuler des structures de décisions publiques lui ont peut-être donné un sentiment d'impunité. Les organes de contrôle ont été souvent défaillants, ce qui a encouragé les abus; certains «contrôleurs» avaient des conflits d'intérêts, parfois aussi étaient rémunérés par les «contrôles» avant ou après leur office, etc. Il faut tirer de cette expérience les leçons qui s'imposent. Les questions concernant la pertinence d'une réévaluation du matériel et son amortissement (mais aussi la prise en compte de dettes telles que les pensions) dans l'établissement de la RAB doivent en tout cas être examinées avec soin, car les coûts de transport en Belgique devraient être plus bas. La valorisation des actifs et des passifs des intercommunales de distribution pose les mêmes problèmes que chez Elia, ce qui risque d'être particulièrement néfaste pour les particuliers et PME, pour qui les tarifs de transport et de distribution représentent 60 à 70% de leur facture d'électricité. Les subsides donnés à Electrabel sont encore plus importants en matière de production: les centrales nucléaires ont été amorties depuis 1975-1980 en 20 ans malgré une durée de vie probable d'au moins 40 ans, avec les

(* Ancien président du groupe d'experts chargé de préparer la loi relative à la réforme de l'électricité en Belgique.